

**Service émetteur :**

Direction de la Stratégie Régionale en Santé  
Direction Adjointe Qualité et Pilotage  
Département Qualité et Droits des Usagers

Rennes, le 25/10/2024

La Directrice générale  
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

à

Monsieur le Directeur  
MAISON D'ACCUEIL ANGELIQUE LE SOURD  
5 RUE ANGELIQUE LE SOURD  
56220 ST JACUT LES PINS

**Objet :** Contrôle sur pièces de l'EHPAD Angélique le Sourd.

**P. J. :** 1 tableau

**Lettre recommandée avec accusé de réception n°: 2C 181 905 4594 2**

Monsieur le Directeur,

Comme suite à mon courrier en date du 10 septembre 2024 et dans le cadre des dispositions des articles L121-1 et L122-1 du code des relations entre le public et l'administration, vous avez formulé des observations sur les prescriptions envisagées à l'issue du contrôle sur pièces de l'EHPAD « Angélique le Sourd » réalisé au mois d'août 2024.

Je prends acte des informations transmises concernant les prescriptions relatives à la mise en conformité des relevés de conclusion du conseil de vie sociale (cf. PV du CVS signés par le Président), à la validation du règlement de fonctionnement par le CVS effective à la date du 22/10/2020 et à la présence quotidienne d'une infirmière afin de garantir la sécurité et la qualité de la prise en charge.

Les prescriptions 3,4 et 6 ne se justifient plus.

Cependant, je maintiens les prescriptions 1, 2 et 5, dans l'attente de l'envoi des éléments justificatifs et au regard de vos précisions concernant la prévision de la révision du projet d'établissement qui interviendra courant 2025, à la suite des évaluations programmées fin d'année 2024 et la composition du CVS, pour laquelle vous prévoyez un échange à ce sujet lors du CVS du 12/12/2024.

La prescription n° 5 est également maintenue au regard du temps insuffisant de médecin coordonnateur sur la structure. Je mesure pour autant, les difficultés sectorielles auxquelles vos établissements sont confrontés et vous remercie pour les démarches engagées.

Je maintiens donc les prescriptions inscrites dans le tableau ci-joint, afin de vous amener à corriger les dysfonctionnements constatés.

Par ailleurs, afin d'améliorer l'organisation et le fonctionnement de votre établissement, je vous invite à poursuivre l'intégration de l'ensemble des recommandations listées dans le tableau à votre démarche d'amélioration de la qualité.

6 place des Colombes  
CS 14253  
35000 Rennes Cedex  
Tél : 02.90.08.80.00  
[www.ars.bretagne.sante.fr](http://www.ars.bretagne.sante.fr)

Ainsi, le niveau global d'exposition de votre établissement, au regard du risque de dysfonctionnements de nature à affecter la qualité et la sécurité de la prise en charge des personnes âgées accueillies en EHPAD, est requalifié en « Faible » (sachant que les quatre niveaux de caractérisation sont : faible, moyen, élevé et critique).

Je vous remercie pour les réponses déjà apportées et du travail engagé que je vous invite à poursuivre.

S'agissant des prescriptions, je vous demande de retourner à la Délégation Départementale ARS d'Ille-et-Vilaine, 3 Place du Général Giraud, CS 54257, 35042 RENNES Cedex, les éléments de preuve de la réalisation des mesures dans le respect des délais indiqués dans le tableau joint (qui courrent à compter de la date de réception du présent courrier de notification).

Un recours contentieux peut être exercé contre ces prescriptions auprès du Tribunal administratif de Rennes, 3 contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES CEDEX - dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de ce courrier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma considération distinguée.

P/La Directrice générale  
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

Le Directeur adjoint Qualité et Pilotage

L'ARS Bretagne procède à un traitement de vos données personnelles pour la gestion et le suivi de votre activité. Vos données sont conservées 10 ans et sont uniquement destinés à l'ARS Bretagne. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits Informatique et Libertés, contactez le Délégué à la Protection des Données de l'ARS par mail : [ARS-BRETAGNE-CIL@ars.sante.fr](mailto:ARS-BRETAGNE-CIL@ars.sante.fr) ou par voie postale.

6 place des Colombes  
CS 14253  
35000 Rennes Cedex  
Tél : 02.90.08.80.00  
[www.ars.bretagne.sante.fr](http://www.ars.bretagne.sante.fr)

